

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**TAE - PROJETS TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ET CONNEXION LIGNE B : AVIS DE LA
COMMUNE DE COLOMIERS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

RAPPORTEUR : Madame TRAVAL-MICHELET

N° 2019-DB-0042

L'An deux mille dix-neuf, le 8 avril 2019 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de

Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire

Etait(ent) présent(s) :

MME. TRAVAL-MICHELET Karine

MME. MOURGUE Josiane

MME. MOIZAN Thérèse

MME. CLOUSCARD-MARTINATO Catherine

MME MAALEM Elisabeth

MME CHEVALIER Valérie

MME VAUCHERE Caroline

M. MENEN Délio

M. VERNIOL Pierre

M. SARRALIE Claude

M. CORBI Christophe

MME BOUBIDI Sophie

M. REFALO Alain

M. LABORDE Damien

M. FURY Josélito

MME SIBRAC Chantal

M. SIMION Arnaud

M. TERRAIL Marc

M. KACZMAREK Eric

MME ASPROGITIS Martine

M. BRIANÇON Philippe

M. LAURENT Guy

MME. FLAVIGNY Françoise

MME. CHANCHORLE Marie-Christine

MME CASALIS Laurence

MME AMAR Isabelle

M. JIMENA Patrick

MME BERRY-SEVENNES Martine

M. KECHIDI Med

M. LAURIER Laurent

MME ZAÏR Loubna

Etait(ent) excusé(s) :

M. ALVINERIE Michel

M. DARNAUD Gilles

MME KITEGI Gwladys

M. CUARTERO Richard

MME BERTRAND Marie-Odile

M. LEMOINE François

M. VATAN Bruno

Ayant donné pouvoir à :

MME MAALEM

M. JIMENA

M. SIMION

MME CHEVALIER

MME BERRY-SEVENNES

MME CASALIS

MME. FLAVIGNY

Etait(ent) absent(s) :

M. MOUSSAOUI Aïssam

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Madame Caroline VAUCHERE a été élu(e) Secrétaire.

Lors de sa séance en date du 6 février 2019, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération Toulousaine – Tisséo Collectivités - a décidé de solliciter le Préfet de la Haute Garonne, pour l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, portant sur la réalisation des projets Toulouse Aerospace Express (TAE), incluant la desserte par tramway de l'aéroport Toulouse Blagnac (LAE), et la Connexion Ligne B (CLB).

Le dossier est consultable aux élus du conseil municipal exclusivement :

- Format papier : sur rendez-vous à la Direction du Développement Urbain et du Territoire au 05 61 15 38 79
- Format numérique : téléchargement grâce au lien <http://filez.mairie-colomiers.fr/n93c26b>

1- Les projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B

A- Les ambitions de Toulouse Aerospace Express :

Forte de 114 communes et d'1 million d'habitants, la grande agglomération toulousaine supporte chaque jour environ 4 millions de déplacements, dont 500 000 déplacements en transports en commun.

Avec une croissance démographique et économique de plus 15 000 habitants et de plus 7 000 emplois par an, l'agglomération toulousaine doit également faire face à une croissance annuelle des besoins en déplacements estimée à plus 50 000 déplacements par jour, tous modes de transports considérés, ce qui représente 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires sur une période de 10 ans. Par comparaison, cela équivaut au nombre de déplacements déjà gérés par le réseau de transport en commun en 2015 ou encore le nombre de déplacements empruntant le périphérique toulousain chaque jour. Ces nouveaux déplacements vont s'ajouter aux 4 millions de déplacements quotidiens actuels, sur des réseaux d'ores et déjà saturés.

Afin d'accompagner le développement de l'agglomération, l'ambition de Tisséo Collectivités est de répondre à ces nouveaux besoins de mobilité, au travers du Projet Mobilités 2020-2025-2030. Ce document stratégique a été approuvé par les élus du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités le 7 février 2018. Il prévoit le déploiement d'un réseau de transport en commun sans précédent pour le territoire via la réalisation de grandes infrastructures de transports, la promotion des modes actifs (vélos, piétons) et un urbanisme plus cohérent.

Les deux opérations Toulouse Aerospace Express (TAE) (comprenant la 3ème ligne de métro et la Ligne Aéroport Express (LAE)) et Connexion Ligne B (CLB) font partie des projets majeurs de transports en commun à horizon 2025 du Projet Mobilités.

L'opération Toulouse Aerospace Express permettra de répondre aux trois objectifs fondamentaux suivants :

a. Desservir et relier les équipements et les pôles économiques majeurs de l'agglomération toulousaine :

Il s'agit tout d'abord d'améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération en leur permettant de relier efficacement depuis leur domicile, les différents lieux de travail, de loisirs et de santé.

Ensuite, il s'agit de soutenir la productivité des entreprises en fluidifiant les échanges entre les acteurs économiques. Enfin, il s'agit de préserver l'attractivité du territoire vis-à-vis des investisseurs.

Dans ce cadre, la desserte directe de ces trois pôles économiques est incontournable :

- Le pôle aéronautique situé au Nord-Ouest de l'agglomération.
- Le quartier de la gare Matabiau et de la Tour Occitanie qui va devenir un quartier d'affaires de niveau métropolitain grâce au projet « Toulouse Euro Sud-Ouest » (TESO).
- Le Sud-Est de l'agglomération qui bénéficie d'un dynamisme important grâce aux projets d'aménagement sur le secteur de Montaudran avec le projet d'aménagement « Toulouse Montaudran Aerospace » et sur le secteur de Labège avec « Enova Labège Toulouse ».

Enfin, la desserte du cœur de la grande agglomération toulousaine est primordiale car il concentre un nombre d'équipements et de services important.

b. Répondre de manière efficace et capacitaire aux nouveaux besoins de déplacements :

Afin de pouvoir répondre au besoin en déplacements futurs et favoriser l'accueil de nouveaux habitants et emplois sur la grande agglomération toulousaine, le choix d'une solution de transport en commun efficace et capacitaire est nécessaire. L'objectif de la 3ème ligne de métro de l'opération Toulouse Aerospace Express est de pouvoir transporter environ 200 000 voyageurs par jour.

Pour cela, le projet s'articule avec les projets de développement du territoire et l'accueil de nouveaux habitants dans le cœur d'agglomération.

c. Mailler le réseau de transport en commun :

Toulouse Aerospace Express participera pleinement à la structuration d'un réseau de transport en commun connecté afin de faciliter d'une part, les déplacements transversaux et d'autre part, de favoriser les déplacements convergeant vers le cœur de la grande agglomération toulousaine. En effet, le projet présentera :

- des connexions avec le réseau ferroviaire pour mieux desservir les villes moyennes et les différents bassins de mobilité,
- des correspondances avec les lignes du réseau de transport en commun existantes et à venir (lignes de métro A et B, Tramway, Linéo, bus, Ceinture Sud, ...),
- une amélioration de la desserte de la gare Matabiau et de l'aéroport Toulouse-Blagnac qui constituent les deux portes d'entrée de la grande agglomération toulousaine,
- des possibilités de rabattement en voiture, à vélo ou à pied, depuis les territoires les moins bien desservis en transport en commun.

B- Connexion Ligne B

L'opération Connexion Ligne B permettra, quant à elle, de répondre aux 3 objectifs fondamentaux suivants :

- accompagner le développement économique et urbain du Sud-Est de l'agglomération,
- assurer la desserte du parc Technologique du Canal,
- assurer la correspondance entre la ligne B et la 3ème ligne de métro dans le Sud-Est de l'agglomération.

La Connexion Ligne B reprendra le tracé étudié dans le cadre du projet du Prolongement de la ligne B entre les stations « Ramonville » et « INPT », avec une station intermédiaire desservant le Parc technologique du Canal. Ainsi ce projet permettra de répondre aux objectifs initiaux du Prolongement de la Ligne B tout en étant complémentaire avec la ligne Toulouse Aerospace Express.

C- Le programme des opérations TAE et CLB :

L'opération TAE se compose de deux projets indissociables : la 3ème ligne de métro et la Ligne Aéroport Express (dite LAE) :

- Le tracé de la 3ème ligne de métro et une ligne intercommunale qui relie Colomiers à Labège, en passant par le Nord de la Commune de Toulouse,

- Longue de près de 27 km, dont environ 70% en souterrain, la 3ème ligne desservira 21 stations, dont un tiers (7 stations) permettra des correspondances avec le réseau structurant de transport en commun,

- La Ligne Aéroport Express, longue d'environ 2 km, reliera la station « Jean Maga » à l'aéroport en passant par deux stations : « Nadot » et « Didier Daurat ». Le parcours de la future voie express reprendra le tracé de l'actuelle ligne de Tramway T2.

La Connexion Ligne B (CLB), d'une longueur de 2,7 km, est localisée entre les communes de Ramonville-Saint-Agne et Labège.

Le tracé débute via la connexion à la station métro souterraine de « Ramonville » et desservira 2 stations de Métro : « le Parc technologique du Canal » et « l'Institut National Polytechnique de Toulouse » (INPT). La Commune de Toulouse est concernée par une très faible partie du tracé de la CLB.

2- L'évaluation Environnementale :

A- Contexte :

Conformément au cadrage de l'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (Ae CGEDD), et dans un souci de cohérence globale du projet, l'évaluation environnementale a été réalisée sur les projets TAE et CLB de manière conjointe.

Ainsi, l'état initial de l'environnement a été conduit dans cette logique avec pour objectif de recenser, de façon exhaustive et fiable, l'ensemble des enjeux environnementaux relevant à la fois de TAE et du CLB.

Les effets cumulés majeurs avec d'autres projets qui auront lieu concomitamment avec les opérations TAE et CLB ont été analysés, qu'ils aient ou pas déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Les projets cumulés pris en compte ont été notamment la ZAC Toulouse Montaudran Aerospace, le projet urbain et de pôle d'échange multimodal Toulouse Euro Sud-Ouest, l'extension de la ZAC du Parc du Canal du Midi, le projet de Parc d'Exposition porté par Toulouse Métropole.

Le montage juridique du projet, soumis à évaluation environnementale, prévoit, en application de l'article L123-6 du code de l'environnement, l'ouverture d'une consultation unique portant sur :

- La déclaration d'utilité publique des opérations TAE et CLB ;

- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole - Commune de Toulouse, ainsi que des autres communes concernées par le périmètre, dont fait partie Colomiers, et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;

- La détermination des parcelles à déclarer cessibles ;

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le Préfet de la Haute-Garonne a sollicité l'avis de la Commune de Colomiers.

B- Sur l'ensemble des projets TAE et CLB :

Les projets TAE et CLB déploient des infrastructures complexes et variées sur des territoires disparates. L'analyse globale montre un bénéfice environnemental des projets TAE et CLB. Les impacts locaux sont cependant spécifiques à chaque territoire.

TAE et CLB sont menés simultanément au vu de leur complémentarité favorable au renforcement de l'attractivité du réseau de transport en commun. Elle est un élément essentiel au report modal et au changement des habitudes de déplacements de chacun.

C- Concernant la commune de Colomiers :

La principale limitation des nuisances sur le territoire Columérin et ses habitants est due au tracé souterrain de l'ensemble des infrastructures du métro. Sur le territoire communal, les deux stations, le tunnel et l'arrière gare seront entièrement enterrés.

Ce choix limite les impacts sur notre territoire en phase chantier mais également durant l'exploitation d'un métro efficace et capacitaire qui permettra au départ de Colomiers Gare de rejoindre l'aéroport Toulouse Blagnac en 15 minutes, la Gare Matabiau en 20 minutes et Labège Cadène en 37 minutes.

Les réalisations de la troisième ligne de métro et du prolongement de la ligne B sont indispensables à l'attractivité de la Métropole Toulousaine, de Colomiers et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Certains éléments du dossier d'enquête publique nécessitent cependant notre vigilance et des compléments d'études. Ils concernent :

a. L'accès aux stations

L'attractivité du pôle d'échange multimodale (PEM) de la station Colomiers Gare va augmenter le nombre de véhicules circulant sur l'esplanade François Mitterrand et ainsi renforcer les congestions automobiles. La solution de supprimer les flux de transit en interdisant la circulation sur une partie de la voie latérale Sud et de l'avenue George Sand n'est pas pertinente. Il est donc demandé de compléter les études de circulations afin de fluidifier les accès au PEM tout en garantissant les circulations actuelles des quartiers environnants ;

Le stationnement relais proposé au dossier d'enquête est concentré dans le seul ouvrage silo accessible exclusivement par l'esplanade François Mitterrand. La concentration des flux automobiles sur ce seul accès augmentera aux heures de pointe les congestions routières du secteur. Il est demandé d'étudier d'une manière générale la dilution des accès au parking relais silo ainsi que la création d'une poche de stationnement au sud des voies ferrées qui seront accessibles depuis le pôle d'échange multimodal grâce à la passerelle aérienne existante.

La diversification des modes d'accès aux stations Colomiers Gare et Airbus Colomiers est indispensable. Ces deux stations disposent déjà actuellement de dessertes piétonnes et cyclables. Il est cependant indispensable d'étudier une connexion modes doux attractive entre la station Colomiers Gare et le centre-ville en empruntant le passage existant sous la RN 124 sur le chemin d'En Sigal.

Concernant la station Airbus Colomiers, il semble important d'étudier la compatibilité du projet de cette station avec le projet du tronçon 1 de voie de liaison des Ramassiers afin de fixer un calendrier de réalisation de cet aménagement routier compatible avec le projet TAE tout en sécurisant les usagers tous modes de ce secteur le plus rapidement possible.

L'attractivité de la troisième ligne de métro va faire converger les usagers de l'ouest Toulousain à la station Colomiers Gare. Le redéploiement des offres de transport en commun de rabattement est un enjeu important pour le secteur. Une étude globale et multi-opérateurs (TISSEO, CONSEIL DEPARTEMENTAL, REGION OCCITANIE, SNCF) doit donc être menée et aboutir à des propositions de rabattements efficaces et complémentaires au même horizon que la mise en service de TAE.

Ces propositions doivent inclure des connexions efficaces entre les Ramassiers et la station Airbus Colomiers fonctionnant sur les mêmes amplitudes horaires que le métro.

La station Airbus Colomiers est isolée des lieux de destination des usagers par des voies routières à fort trafic. Il est demandé la réalisation d'un passage souterrain sous la route de Bayonne dédié aux modes doux. Cette connexion entre la station, son parvis et le chemin de chèvrefeuille assurera la sécurité des usagers sur cet itinéraire identifié au réseau express vélo sans contraindre les flux de véhicules de ce secteur à enjeu.

b. La phase chantier

L'emprise du chantier du PEM Colomiers Gare présentée au dossier d'enquête concerne l'intégralité du pôle d'échange multimodal actuel. Les usages actuels tels que les arrêts de bus, l'accès à la gare SNCF, les stationnements vélos, ... devront être garantis tout au long du chantier. Une offre de stationnements de substitution devra être à la hauteur des usages actuels.

Conformément aux propositions du dossier d'enquête, une attention particulière devra être portée envers les habitants immédiatement concernés par l'emprise des travaux.

Le chantier devra également respecter les chartes chantiers propres de la ville de Colomiers.

c. Les études urbaines

Au-delà de l'infrastructure en elle-même, l'arrivée du métro sur le territoire Columérin, au titre de la cohérence Urbanisme/Transports, implique d'anticiper une vision à moyen et long terme de l'ensemble des quartiers environnants.

Cette intention est intégrée dans les orientations de développement urbain de la Ville, portées dans le PLUIH récemment approuvé. Il s'agira d'étudier un projet de restructuration urbaine des abords des deux stations, et plus particulièrement celle de la Gare de Colomiers Centre. Dans le cadre des Pactes Urbains, les études nécessaires à la définition de ces évolutions vont être menées par Toulouse Métropole, en étroite collaboration avec la Ville de Colomiers tout au long du projet de TAE, et dans un mode participatif à organiser.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, des enjeux que présentent les projets TAE et CLB pour notre territoire et de la prise en compte effective des enjeux environnementaux liés à ces projets majeurs, tant en termes de déplacements que d'amélioration du cadre de vie, il est proposé d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact de ces projets incluse dans le dossier d'enquête publique unique desdits projets.

Il est également demandé que les études à venir intègrent les demandes suivantes :

- 1) Compléter les études de circulations afin de fluidifier les accès au PEM tout en garantissant les circulations actuelles des quartiers environnants ;
- 2) Etudier d'une manière générale la dilution des accès aux parkings relais et créer une poche de stationnement au sud des voies ferrées ;
- 3) Créer une connexion modes doux attractive entre la station Colomiers Gare et le centre-ville de Colomiers en empruntant le passage existant sous la RN 124 sur le chemin d'En Sigal ;
- 4) Fixer un calendrier de réalisation du tronçon 1 de la voie de liaison des Ramassiers compatible avec la réalisation de TAE ;
- 5) Etudier tous les modes de rabattement, multi opérateurs (TISSEO, CONSEIL DEPARTEMENTAL, REGION OCCITANIE, SNCF), dans un large périmètre et les mettre en service dans la même temporalité que TAE ;
- 6) Etudier une connexion efficace entre le quartier des Ramassiers et la station Airbus Colomiers sur les mêmes amplitudes horaires que le métro ;
- 7) Réaliser une liaison souterraine entre la station Airbus Colomiers et le nord de la route de Bayonne ;
- 8) Maintenir tous les usages actuels du PEM Colomiers Gare durant la phase chantier ;
- 9) Créer une offre de stationnement de substitution à la hauteur des usages actuels durant la phase chantier ;
- 10) Porter une attention particulière aux habitants immédiatement concernés par l'emprise des travaux ;
- 11) Respecter les chartes chantiers propre de la ville ;
- 12) Associer étroitement la ville de Colomiers aux études urbaines.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable sur l'évaluation environnementale incluse dans le dossier d'enquête publique unique des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B
- de solliciter les études complémentaires suivantes :
 - 1) Compléter les études de circulations afin de fluidifier les accès au PEM tout en garantissant les circulations actuelles des quartiers environnants ;
 - 2) Etudier d'une manière générale la dilution des accès aux parkings relais et créer une poche de stationnement au sud des voies ferrées ;
 - 3) Créer une connexion modes doux attractive entre la station Colomiers Gare et le centre-ville de Colomiers en empruntant le passage existant sous la RN 124 sur le chemin d'En Sigal ;
 - 4) Fixer un calendrier de réalisation du tronçon 1 de la voie de liaison des Ramassiers compatible avec la réalisation de TAE ;
 - 5) Etudier tous les modes de rabattement, multi opérateurs (TISSEO, CONSEIL DEPARTEMENTAL, REGION OCCITANIE, SNCF), dans un large périmètre et les mettre en service dans la même temporalité que TAE ;
 - 6) Etudier une connexion efficace entre le quartier des Ramassiers et la station Airbus Colomiers sur les mêmes amplitudes horaires que le métro ;
 - 7) Réaliser une liaison souterraine entre la station Airbus Colomiers et le nord de la route de Bayonne ;
 - 8) Maintenir tous les usages actuels du PEM Colomiers Gare durant la phase chantier ;
 - 9) Créer une offre de stationnement de substitution à la hauteur des usages actuels durant la phase chantier ;
 - 10) Porter une attention particulière aux habitants immédiatement concernés par l'emprise des travaux ;
 - 11) Respecter les chartes chantiers propre de la ville ;
 - 12) Associer étroitement la ville de Colomiers aux études urbaines.
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**OUI LE RAPPORTEUR DANS SON EXPOSE,
LE CONSEIL DELIBERE, ET DECIDE :**

- De donner un avis favorable sur l'évaluation environnementale incluse dans le dossier d'enquête publique unique des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B
- de solliciter les études complémentaires suivantes :
 - 13) Compléter les études de circulations afin de fluidifier les accès au PEM tout en garantissant les circulations actuelles des quartiers environnants ;
 - 14) Etudier d'une manière générale la dilution des accès aux parkings relais et créer une poche de stationnement au sud des voies ferrées ;
 - 15) Créer une connexion modes doux attractive entre la station Colomiers Gare et le centre-ville de Colomiers en empruntant le passage existant sous la RN 124 sur le chemin d'En Sigal ;
 - 16) Fixer un calendrier de réalisation du tronçon 1 de la voie de liaison des Ramassiers compatible avec la réalisation de TAE ;
 - 17) Etudier tous les modes de rabattement, multi opérateurs (TISSEO, CONSEIL DEPARTEMENTAL, REGION OCCITANIE, SNCF), dans un large périmètre et les mettre en service dans la même temporalité que TAE ;
 - 18) Etudier une connexion efficace entre le quartier des Ramassiers et la station Airbus Colomiers sur les mêmes amplitudes horaires que le métro ;
 - 19) Réaliser une liaison souterraine entre la station Airbus Colomiers et le nord de la route de Bayonne ;
 - 20) Maintenir tous les usages actuels du PEM Colomiers Gare durant la phase chantier ;
 - 21) Créer une offre de stationnement de substitution à la hauteur des usages actuels durant la phase chantier ;
 - 22) Porter une attention particulière aux habitants immédiatement concernés par l'emprise des travaux ;
 - 23) Respecter les chartes chantiers propre de la ville ;
 - 24) Associer étroitement la ville de Colomiers aux études urbaines.
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,



Karine TRAVAL-MICHELET